

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. DE FOVILLE

La commune de Vensat en 1790, 1845 et 1883

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 219-220

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__219_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LA COMMUNE DE VENSAT EN 1790, 1845 ET 1883 (1).

M. Hippolyte Passy, dans son fameux essai : *Des Systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, signalait d'une manière particulière à l'attention de ses lecteurs les modifications dont la propriété foncière avait été l'objet, de 1790 à 1845, dans une commune rurale du Puy-de-Dôme, la commune de Vensat, canton d'Aigueperse (2). Un excellent travail du Dr Jusseraud, maire de cette commune, lui avait permis de mesurer avec précision les transformations survenues, dans ce coin de l'Auvergne, depuis la fin de l'ancien régime jusqu'aux dernières années du règne de Louis-Philippe. Il nous a paru intéressant, en raison même de la discussion à laquelle nous sommes en ce moment conviés, de rajeunir la comparaison qu'un de nos maîtres trouvait si instructive; et la nouvelle enquête agricole dont le Gouvernement a pris l'initiative nous a rendu la chose facile : MM. Jusseraud et Passy nous disent ce qu'était Vensat en 1790 et 1845; l'enquête agricole nous dit ce qu'est Vensat en 1883.

Constatons d'abord que la commune actuelle a le même territoire que l'ancienne paroisse : 1,613 hectares. Le recensement de 1881 attribuait à Vensat 872 habitants, 88 de moins qu'en 1846.

En 1790, 17 fermes occupaient les deux tiers de la superficie exploitée et 20 autres se partageaient le surplus, soit en tout 37. Le morcellement a dû être là singulièrement rapide à la suite de la Révolution, car, sous Louis-Philippe, les 1,466 hectares exploités se divisaient déjà entre 591 propriétaires; on en compte aujourd'hui 652, soit 3 propriétaires sur 4 habitants! Les parcelles se sont multipliées plus

(1) La grande question de la *division de la propriété* figurait, cette année, sur le programme du Congrès des Sociétés savantes (section des sciences économiques et sociales).

C'est à cette question que se rattache la présente note, lue au Congrès, le 16 avril, par M. de Foville, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président de la Société de statistique de Paris.

(2) Voir *Des Systèmes de culture*, 2^e édition, Guillaumin, 1853, chap. III, p. 115.

vite encore que les cotes (1) : 5,103 aujourd'hui contre 4,600 en 1845. L'étendue moyenne des parcelles s'est donc abaissée de 32 ares à 30 ares environ. Si l'on pouvait faire abstraction des parcelles habitées, qui sont les plus petites, on se retrouverait sans doute bien près d'une contenance moyenne de 35 ares : c'est celle que notre collègue de la Société de statistique de Paris, M. Gimel, dans ses fécondes recherches sur la division de la propriété, a signalée comme la plus fréquente (2) ; et nous savons depuis peu que le dépouillement de l'enquête commencée en 1882 annonce également une contenance moyenne de 32 à 40 ares (3). Les agronomes n'avaient pas attendu cette double constatation pour désigner le tiers d'hectare comme l'unité de superficie la mieux appropriée aux conditions générales de la culture française, et ainsi se trouverait justifiée la prédiction de Benjamin Constant, disant, dès 1826 : « Le morcellement des terres s'arrêtera toujours au point au delà duquel il deviendrait funeste ! »

M. Hippolyte Passy trouvait aussi, dans les statistiques comparatives du Dr Jusse-
raud, de quoi répondre à ceux qui voient dans le morcellement du sol une cause de *dépécoration*, comme on dit aujourd'hui. La commune de Vensat avait, en 1790, de 1,800 à 2,000 bêtes à laine et n'en comptait plus que 533 en 1845 ; mais, dans le même intervalle, le nombre des bêtes à cornes avait plus que doublé : 300 en 1790, et 676 en 1845. M. Passy, admettant qu'une vache donne 10 fois autant de fumier qu'un mouton, trouvait là une plus-value de 48 p. 100, et croyait pouvoir en conclure que la petite culture, loin de contrarier l'élevage, tend à multiplier le bétail : « C'est elle qui en possède le plus, écrivait-il, et il ne devait pas être difficile de le présumer ; car il faut bien qu'elle donne aux terres des soins d'autant plus réparateurs qu'elle en exige davantage. »

L'argument ne nous avait jamais paru décisif, et en fait, depuis 40 ans, la population animale de la commune de Vensat a sensiblement diminué. L'enquête n'y trouve plus, en 1883, que 575 bêtes à cornes au lieu de 676 et 278 bêtes à laine au lieu de 533. C'est une réduction sensible d'effectif et d'engrais. A vrai dire, la subdivision des héritages n'en est peut-être pas la principale cause. Un grand *landlord* anglais raillait naguère le paysan français « faisant paître sur son demi-hectare de pré le quart d'une vache et le tiers d'un mouton ». S'il croyait pouvoir invoquer à l'appui de son dire les vides que la commune de Vensat a vu se faire depuis 40 ans dans ses étables et dans ses bergeries, nous lui rappellerions que, de l'autre côté de la Manche aussi, les troupeaux sont en décroissance, et certes en Angleterre ce n'est point le morcellement qu'on peut en rendre responsable.

Le prix des terres à Vensat varie aujourd'hui de 3,500 fr. à 7,000 fr. l'hectare ; le prix des vignes de 3,000 fr. à 6,500 fr. C'est assez dire que la petite culture n'y a appauvri ni le sol ni les habitants.

A. DE FOVILLE.

(1) Rappelons que la *cote foncière* comprend tout ce qu'un même propriétaire possède d'immeubles dans une même commune, et que par le nom de *parcelle*, on désigne une portion de terrain plus ou moins grande appartenant au même propriétaire et présentant la même nature de culture.

(2) Voir le *Journal de la Société de statistique* de juin 1883, p. 223.

(3) Voir le *Journal de la Société de statistique* d'avril 1884, p. 132.
